

## **1489. La fuite d'Anne de Bretagne à Rennes, et son couronnement dans la Cathédrale.**

On lit encore, parfois, que la succession du duc François II de Bretagne s'est faite sans difficultés : décédé le 9 septembre 1488, sa fille a été couronnée cinq mois plus tard. Cela ne résume pas la situation. La succession de François II a été extrêmement laborieuse.

Anne n'a pas succédé à son père sans heurt. Il a fallu, tout d'abord, que le duc parvienne à l'imposer comme son héritière, en éliminant les autres candidats potentiels, qui étaient au nombre de trois : Jean de Rohan, son beau-frère, le prince d'Orange, son neveu, son fils bâtard François d'Avaugour. Puis, il a fallu qu'elle échappe au mariage avec Alain d'Albret, venu en Bretagne avec la ferme intention de l'épouser en 1488, en échange de ses services.

### ***Les successions des ducs Jean IV, de ses fils et de ses petits fils.***

Depuis la mort du duc Jean V, fils de Jean IV, monté sur le trône après avoir éliminé son concurrent Charles de Blois, les successions ont toutes posé des problèmes ardu, pendant plus d'un siècle. A Jean V, duc de 1399 à 1442, a succédé son fils aîné, François Ier. Le choix du duc François Ier de Bretagne, né en 1414, duc de 1442 à 1450, mort sans fils survivant, mais père de deux filles, s'est arrêté – après consultations du clergé et des principaux du duché – sur son neveu François d'Etampes, fils de son frère Richard. Afin de faciliter la transmission de la couronne, François d'Etampes est marié par son oncle, en 1455, avec sa fille aînée, la princesse Marguerite de Bretagne ; solution confortable, acceptée par tous ; il est devenu duc, sous le nom de François II, en 1458, leurs enfants ayant vocation naturelle à perpétuer la dynastie. François d'Etampes et Marie, ont un fils, qu'ils prénomment François, comme leur père et leur grand-père ; mais ce fils unique meurt rapidement. Durant le long interlude qui suit, le vicomte Jean de Rohan, marié à la deuxième fille du duc François Ier, la princesse Marie, en 1462, devient le successeur potentiel, et entretient avec fermeté cette perspective. En 1471, François II, devenu veuf et sans enfant, se remarie avec la fille du comte de Foix et de la reine de Navarre, Marguerite. Après une longue attente, son épouse lui donne deux filles, Anne et Isabeau, en 1477 et en 1478.

Le problème n'est pas résolu pour autant : ce ne sont que des filles ! Jean de Rohan maintient ses prétentions à la succession, au nom de sa femme Marie, non sans vraisemblance. Il y a deux autres candidats potentiels, eux aussi des mâles : Jean de Chalon, prince d'Orange, et François d'Avaugour.

En février 1486, sur proposition du duc, les Etats de Bretagne acceptent de désigner les deux princesses comme les héritières légitimes, et leur prêtent serment. Les choses n'en restent pas là. Bientôt surgit un autre candidat : le seigneur Alain d'Albret, fils de Catherine de Rohan, elle même fille du vicomte Alain IX de Rohan, et petite fille du duc de Bretagne Jean IV. Le maréchal de Bretagne, Jean de Rieux, est à ce point déterminé à marier la princesse Anne avec Albret – lequel lui a sans aucun doute fait des promesses au cas où deviendrait duc en épousant la princesse -, qu'il ourdit un nouveau complot contre sa pupille : l'enlever là où elle se trouve, et la marier de force. Cette aventure est si rocambolesque, qu'on peut douter de sa véracité. Cependant, ce récit est confirmé dans des termes identiques par des auteurs peu enclins à travestir la vérité, en particulier par Lobineau (pages 797, 798) et par Dom Morice, qui donnent sur cette affaire de nombreux détails, cohérents avec tout le reste, du début jusqu'à la fin. Une fin qui ne se terminera qu'en 1505, car Anne réussira à faire traduire Albret devant la justice, dans des conditions que nous exposerons plus loin.

En janvier 1489, quatre mois après la mort de son père le duc François II, Anne se trouve à Redon, ville mal protégée, dans laquelle elle a trouvé refuge. Des hommes de Rennes viennent vers elle. Ils

la supplie de les suivre dans leur cité, d'y faire son entrée solennelle, de s'abriter derrière leurs murailles, et de s'y faire couronner.

Poursuivie par le maréchal de Rieux et ses hommes, elle s'enfuit, portée en croupe – dit-on –, sur le cheval du chancelier Montauban. Elle arrive à Rennes le 7 février 1489, ville sûre, fidèle et loyale, et qui l'a démontré à de multiples reprises, notamment en refusant de traiter avec La Trémoille en juillet 1488, au lendemain du désastre de Saint-Aubin. Elle va y rester jusqu'à la veille de son mariage avec Charles VIII. La ville, très fortifiée, est celle dans laquelle les ducs sont traditionnellement couronnés ducs de Bretagne. Les murs ont été renforcés, des armes et des munitions ont été commandées en grande quantité,

La Borderie décrit ainsi son arrivée à Rennes (tome 4, page 566) :

*« Elle arrive le 7 février par la route de Nantes ; elle passe la Vilaine sur un pont de bateaux, couvert d'un large plancher sur lequel a été dressée une tente en forme de galerie soutenue par des arceaux, et ornée d'un bout à l'autre par de riches draperies. Elle n'entre pas dans l'enceinte de la ville, mais va se loger dans l'abbaye Saint Melaine. ».*

### **Le couronnement des ducs de Bretagne.**

On est bien renseigné sur les conditions dans lesquelles se déroulent les cérémonies du couronnement des ducs de Bretagne, notamment par d'Argentré, et lors du colloque tenu à Brest en 1982. (Fery-Hue Françoise, Questions d'histoire de Bretagne, pages 247 et suivantes, voir ci-après), et par différents textes dispersés dans la littérature.

En Bretagne, comme dans la plupart des pays chrétiens, la prise de fonctions des souverains se fait par une intronisation solennelle, et par des cérémonies imposantes. Le cérémonial comporte de grandes similitudes avec celui de Reims pour le couronnement des rois de France, et des autres cours d'Europe - sans que l'on sache si c'est l'effet d'une imitation, ou d'une origine étrangère. Chaque pays a ses propres traditions pour introniser ses chefs, souverains, rois, princes, empereur ou autres. Dans les monarchies européennes, les cérémonies sont très ritualisées et codifiées, et sont assez similaires, à quelques détails près.

Un délai suffisant étant écoulé entre la mort du précédent souverain et l'intronisation de son successeur, afin de faire les importants préparatifs, et de convoquer ceux qui doivent y être présents, la cérémonie se déroule dans la cathédrale de la capitale, ou une grande église, ou dans celle d'une ville consacrée (Reims en France, Londres en Grande Bretagne, Amsterdam aux Pays Bas, Rennes en Bretagne).

La Bretagne a précocement institué des cérémonies particulières pour le couronnement de ses ducs. On ignore à quelle époque la cérémonie du couronnement a été faite pour la première fois. Les Francs portaient le roi élu sur le pavois (un bouclier). C'est en 751, croit-on, qu'un roi de France fut couronné à Reims pour la première fois. Selon la chronique de Nantes, écrite au onzième siècle, le duc Nominoé aurait été couronné dans la cathédrale de Dol, qu'il institua comme métropole de Bretagne. Cette source est contestée, comme tardive et douteuse. Le pape a refusé de reconnaître que Dol est un siège de métropole, mais il aurait concédé au duc le droit de porter une couronne d'or ; même remarque : on n'a aucune certitude que cela soit vrai. Nominoé ne semble pas avoir porté le titre de roi, bien qu'il le fut en fait, par les victoires nombreuses qu'il remporta sur les Francs, et l'étendue de ses prérogatives. En revanche, son fils Erispoé et son neveu Salomon ont usé du titre de roi, avec ceux de dux (duc), et de comes (comte). Claude de France, fille d'Anne de Bretagne et de Louis XII, n'a pas été couronnée. Le dauphin François, fils aîné de Claude et du roi de France François Ier a été couronné à Rennes, le 14 août 1532, peu de jours après la fameuse séance des Etats, au cours de laquelle le roi a fait lire à la tribune une déclaration aux termes de laquelle la Bretagne est désormais réunie à la France – alors que les Bretons, qui haïssent la France, leur ennemi millénaire, n'ont rien demandé, et n'ont pas voté cette prétendue « réunion ». C'est le dernier couronnement d'un duc de Bretagne. Henri II, fils de la duchesse Claude, frère du duc François III, a porté le titre de duc, mais n'a pas été couronné.

On connaît les détails du cérémonial des couronnements des ducs de Bretagne, notamment par

d'Argentré, par dom Morice, et par l'étude présentée en 1982 par Françoise Fery-Hue, au congrès national des sociétés savantes, à Brest.

La première entrée que doivent faire les ducs à Rennes se fait par la porte Mordelaise. Avant d'entrer dans la ville, ils doivent prêter sur les reliques de l'église le serment, entre les mains de l'évêque du lieu, selon la formule qui suit :

*« Vous jurez à Dieu la foi catholique et de défendre et garder les libertés de l'église de Bretagne, d'observer les libertés des barons et des nobles de Bretagne, et exhiber vraie justice au peuple de Bretagne à votre pouvoir »*

Une fois entré dans la ville, le duc veille toute la nuit qui précède son couronnement devant l'autel de Saint Pierre, dans la cathédrale, jusques après matines accomplies au lendemain. Puis, il se repose dans son logis, où l'on vient le chercher. Il est conduit jusqu'à l'entrée de l'église. La procession y entre en chantant le psaume *Domine in virtute tua ..*

L'épée nue est portée par le chanoine le plus ancien de la cathédrale, la couronne ducale par un autre chanoine. L'évêque remet l'épée, toujours nue, au duc, en lui disant : « *accepte* ». Puis, le prélat dit en français :

*« On vous a donné cette épée au nom de Dieu et de monseigneur Saint Pierre comme anciennement cela fut fait aux rois et aux ducs vos prédécesseurs .. »*

La couronne ducale, fermée, et non ouverte comme celle des ducs français, est un symbole de royauté. Même s'il ne portent plus le titre de rois depuis le dixième siècle, les ducs de Bretagne arborent de longue date les symboles de la royauté. Ils portent le titre de *Duc par la grâce de Dieu*, avec fierté, renvoyant agressivement les rois de France dans leurs buts, lorsque ceux-ci prétendent empiéter sur leurs prérogatives souveraines. (La Borderie, tome 2, pages 74 et suivantes ; Jean Delumeau, tomes 1 et 2). Louis XI, dont la grande spécialité fut de s'emparer des principautés et des seigneuries qui ne lui appartenaient pas, n'eut de cesse de tenter d'intervenir dans les affaires de Bretagne, et eut l'audace de contester par écrit au duc François le droit de s'intituler « duc par la grâce de Dieu », d'avoir un chancelier, et de porter une couronne fermée. Cela n'eut évidemment aucun effet.

Bertrand d'Argentré, dont le père a assisté au couronnement du dernier duc François III, fils de Claude, duchesse de Bretagne, le 14 août 1532, décrit ainsi la couronne ducale :

*« Un bonnet de velours de couleur de pourpre, fourré d'hermines ; sur ce bonnet une couronne d'or enrichie de pierreries de grande valeur, à hauts fleurons, tous d'une hauteur, qui est la couronne que les Ducs ont porté depuis qu'ils ont délaissé le titre de Roi ; les ecclésiastiques, dans leurs cérémonies, l'appellent le Cercle Ducal »* (Fery-Hue, page 253) :

Lors du couronnement du duc François Ier, en 1445, l'évêque prononce cette phrase :

*« On vous baille de Dieu et de monseigneur Saint-Pierre, ce cercle qui désigne que vous recevez votre puissance de Dieu le tout puissant, puisque, étant rond, il n'a ni commencement ni fin. Dieu vous réserve une couronne plus durable dans le ciel, si vous si vous remplissez vos devoirs en contribuant par vos soins à l'exaltation de la foi, et à la tranquillité de l'église et de vos sujets »*. (Fery-Hue, page 258).

### **La fuite de la duchesse à Rennes.**

A peine le duc François II mort et enterré, en septembre 1489, un violent conflit éclate entre la princesse Anne et le maréchal de Bretagne, Jean de Rieux. Anne, bientôt majeure, et soutenue

fermement par Philippe de Montauban, chancelier du duché depuis le mois de septembre 1487, aspire à faire son entrée solennelle à Nantes, à être couronnée, et à prendre le gouvernement en mains. Rieux, son tuteur, qui entend gouverner seul, s'y oppose.

Menacée d'être faite prisonnière par son tuteur, Anne s'enfuit de Redon au début du mois de février. La Borderie décrit ainsi son arrivée :

Anne fait son entrée à Rennes, le 9 février 1489 par la porte Mordelaise, selon la tradition. Elle est déjà très populaire, son courage et sa fermeté d'esprit l'ont précédées. Son extrême jeunesse, crée d'emblée un lien fort entre ses sujets et elle.

La princesse reste en prière toute la nuit. Elle entre dans la cathédrale, le lendemain 10 février, suivie d'une foule émue. Un parterre de seigneurs, d'ecclésiastiques, de bourgeois l'accueillent. Elle porte l'« habit royal », de couleur rouge, doublé d'hermines, tenue traditionnelle que portent les ducs dans les grandes circonstances, notamment lors de leur couronnement, des réunions des Etats de Bretagne, de leurs obsèques. (De Merindol Christian, in 1491, La Bretagne, terre d'Europe, page 279). Michel Guibé, neveu de Pierre Landais, évêque de Rennes de 1482 à 1502, officie. C'est lui qui pose la couronne fermée sur la tête de la princesse. C'est ce même évêque qui célébrera le mariage de la duchesse et de Maximilien, roi des Romains dans cette même cathédrale, le 19 décembre de l'année suivante.

La duchesse séjournera dans sa capitale de Rennes, jusqu'au mois de novembre 1491, et quittera la ville à ce moment, pour aller à Langeais convoler avec Charles VIII. Elle y aura vécu pendant plus de deux ans.

Au moment du couronnement, le gouvernement ducal regroupe autour de la princesse le chancelier de Montauban, le prince d'orange, le comte de Dunois. Rieux, Albret, Comminges, sont restés dans le comté de Nantes. La ville est considérablement appauvrie, en raison de la guerre, qui dure depuis deux ans.

On ignore quelle couronne a été posée sur la tête de la duchesse le 10 février 1489. On possède, en revanche, une description de la couronne de son père François II : un cercle d'or non fermé, garni de huit fleurons de hauteurs inégales, garnis de nombreuses pierres précieuses de grande valeur. Elle fut mise en gage par mandement du 15 janvier 1488, pour pouvoir payer ses armées. (La Borderie, page 548, tome 4, note 2). Les objets précieux furent engagés auprès de Jehan Baud, pour la somme de 14000 livres, la couronne pour la somme de 5250, et les cœurs de diamant, et la perle pour la somme de 8750 livres. Le roi François Ier désengage les bijoux en 1527, mais sera très chiche pour le couronnement de son fils le prince François, le 14 août 1532, qu'il a réussi à substituer à son deuxième fils, le prince Henri, seul héritier légitime de la couronne.

Le duché, sans aucun doute, éprouve un immense soulagement, et un immense espoir d'avoir désormais une duchesse consacrée par l'église, devant Dieu. La nouvelle, en revanche, est mal accueillie à la Cour de France ; le roi a avait cru interdire à la princesse de porter son titre, en septembre de l'année précédente, et fait connaître qu'il prétend avoir des droits sur le duché, alors qu'il est notoire qu'il n'en a aucun. La voilà maintenant couronnée. Il ne restera plus qu'une solution : l'épouser. Ce qu'il fera – en violant les lois canoniques -, en décembre 1491. Nous démontrerons, en temps utile, que ce mariage prétendu était nul et non avenu.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Argentré Bertrand d', Histoire**, édition de 1618, pages 1045 'et suivantes.

**Chombart de Lauwe**, pages 280 et suivantes.

**Delumeau Jean, Histoire de la Bretagne**, Toulouse, 1981, tomes 1 et 2.

**De Mérindol**, Essai sur l'emblématique et la thématique de la maison de Bretagne, In 1491, page 265 et suivantes.

**Dupuy Antoine**, tome 2, page 134.

**Fery-Hue Françoise**, in Questions d'histoire de Bretagne, pages 248 et suivantes.

**Jaligny**, page 72.

**Jones Michael**, En son habit royal, le duc de Bretagne et son image vers la fin du moyen âge, pages 253 et suivantes, in Représentation, pouvoir et royauté, Paris, 1995, éditions Picard.

**La Borderie**, IV, page 142 et suivantes, page 548.

**Le couronnement des rois**, Imago mundi, 25 mars 2021.

**Lobineau**, page 797.

**Meyer Jean**, Histoire de Rennes (sous la direction de), Toulouse, Privat, 1984.

**Michel François**, Le pouvoir royal et l'introduction en France de la couronne fermée, Académie des inscriptions et belles lettres, 1962, pages 404-413.

**Morice**, pages 142 et suivantes ; Preuves I pages 80 – 82.

**Pélicier**, pages 162, 163, 274.

**Poudouvre**, Le couronnement du duc François Ier, duc de Bretagne. Article publié sur la toile. 14 septembre 2017.

**Poudouvre**, [Une couronne mise en gage](#), article publié sur la toile.

**Pélicier**, page 162, 274.

**Planiol Marcel**, Histoire des institutions, tome 3, pages 19 et suivantes.